

Mention Complémentaire Aide à Domicile

Le métier

Le titulaire de la mention complémentaire aide à domicile exerce ses fonctions auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap vivant en logement privé, individuel ou collectif. Il travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires sanitaires et sociaux intervenant auprès de ces catégories d'usagers. Sa formation technique et humaine lui permet une approche globale de la personne et de répondre, dans la limite de ses compétences et des contraintes imposées, aux besoins de vie quotidienne de ces personnes. Il contribue au maintien de leur vie sociale.

Il doit être capable, en respectant les règles de discrétion professionnelle et l'identité culturelle des personnes :

- d'appréhender les situations des personnes et leurs évolutions ;
- de concevoir, de réaliser, de servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits ;
- de réaliser l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements ;

- de contribuer aux soins d'hygiène corporelle et d'assurer le confort et la sécurité des usagers ;
- de favoriser des activités culturelles, de loisirs, de maintien et de restauration de l'autonomie ;
- de participer à la gestion familiale et aux démarches administratives courantes ;
- de solliciter les partenaires compétents.

Par ces activités, il contribue au maintien et à la restauration de l'autonomie des personnes et préserve les liens sociaux.

Les secteurs d'emploi

Le titulaire de la mention complémentaire aide à domicile est salarié d'associations, de collectivités territoriales, d'employeurs particuliers, d'organismes et services concourant au maintien à domicile.

Il occupe les mêmes emplois que le titulaire du diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale, et d'accompagnement éducatif et social, spécialité accompagnement de la vie à domicile.

La formation

La formation se déroule sur un an et comprend un enseignement technologique et professionnel et des périodes de formation en milieu professionnel.

ENSEIGNEMENTS

- Sciences médico-sociales
- Physiopathologie
- Techniques de services à l'usager à domicile
- Technologies du logement
- Habilitation électrique

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre au candidat d'acquérir, de compléter et de mettre en œuvre les compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) requises pour les fonctions relevant de l'aide à domicile.

La durée de la formation en milieu professionnel est de 16 semaines (512h) ; elle doit se dérouler, d'une part, en structures médico-sociales ou sociales accueillant des personnes handicapées ou des personnes âgées et d'autre part, au domicile privé de familles, de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap.

Le diplôme

La Mention Complémentaire Aide à Domicile est un diplôme d'Etat. Les titulaires de la MCAD sont de droit, titulaires du diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, spécialité « accompagnement de la vie à domicile ».

Coût de la formation 2018-2019

Frais	
Droits d'inscription	60.00 €
Scolarité	984.00 €

Les élèves peuvent prétendre aux bourses de l'éducation nationale sous conditions d'éligibilité

Poursuite d'études

- Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)
- Bac Pro Accompagnement, Services et Soins à la Personne (ASSP)
- Bac Pro Services de Proximité et Vie Locale (SPVL).

Passerelles/Dispenses

Les titulaires de la MCAD sont dispensés de 4 modules / 8 pour la formation au diplôme d'Etat d'Aide Soignant et de 3 modules / 8 pour la formation au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture.

Conditions d'accès

- L'accès à la formation est ouvert après examen de leur dossier aux candidats titulaires des diplômes suivants : BEP Carrières Sanitaires et Sociales ; BEP Bio-Services, option agent technique d'alimentation ; CAP Petite Enfance ; CAP Employé technique de Collectivité ; CAP Assistant Technique en Milieu Familial et collectif ; BEPA Services aux Personnes ; CAPA Services en milieu Rural ; ...
- Entretien individuel avec les membres de l'équipe pédagogique
- Présentation des bulletins scolaires et des livrets de stage.

Lieu de formation

POLARIS Formation, Lycée Professionnel :
10, rue Armand Dutreix à Limoges
A partir de Septembre 2018 :
5, rue de la Cité à Limoges

Contacts

- **par le site internet :**
www.polaris-formation.fr
- **par courriel :**
accueil.lp@polaris-formation.fr
- **par courrier :**
Lycée Professionnel
POLARIS Formation
10 rue Armand Dutreix
87000 LIMOGES
- **par téléphone :**
05 55 33 22 74

Septembre 2017

